



Année scolaire 2018-2019

Dossier suivi par Christine MARTINEAU
Email : secretariat@notre-dame-vierzon.fr

NOTE CONCERNANT LES TRANSPORTS SCOLAIRES

Depuis le 1^{er} septembre 2017, la Région Centre-Val de Loire est responsable du transport scolaire des élèves. A ce titre, la Région a décidé de la gratuité avec participation annuelle aux frais de gestion à hauteur de 25 € par enfant dans la limite de 50 € par représentant légal.

1) **Pour les familles domiciliées dans la Région Centre (Départements 18, 28, 36, 37, 41, 45) :**

Les modalités d'inscription sont disponibles sur le site : www.remi-centrevalde Loire.fr

Pour information : les élèves inscrits au transport scolaire Rémi l'année précédente ont reçu un courrier les invitant à renouveler leur inscription pour la rentrée prochaine.

La date limite d'inscription est fixée au 23 juillet inclus ; au-delà de cette date, les frais de gestion des transports scolaires seront majorés de 10 € par élève dans la limite de 20 € par représentant légal.

Pour toute question, vous pouvez contacter le service d'information des transports scolaires REMI au 0 809 100 075

2) **Pour les familles domiciliées en dehors de la Région Centre :** veuillez vous renseigner soit auprès du Conseil Général de votre département, soit auprès de la SNCF.

3) **Pour les jeunes qui entrent en BTS Esthétique-Cosmétique :** vous devez impérativement vous renseigner auprès de la SNCF.

Le Chef d'établissement
Karine RABASTÉ